



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le vapotage en France

Question écrite n° 25568

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le vapotage en France. En effet, alors que le « mois sans tabac » s'est déroulé en novembre 2019, la cigarette électronique semble être un outil d'aide au sevrage tabagique efficace. Il est d'ailleurs le plus utilisé par les fumeurs pour réduire ou arrêter définitivement la consommation de tabac. Or de récents événements survenus aux États-Unis ont suscité méfiance et éveillé l'attention des utilisateurs de cigarettes électroniques. Un récent sondage réalisé par ODOXA pour France Vapotage illustre ce constat : six Français sur dix pensent que les consommateurs ne devraient pas privilégier le vapotage par rapport au tabagisme, opinion allant à l'encontre de la vocation première des cigarettes électroniques. Autre chiffre édifiant : les fumeurs qui souhaiteraient passer à la cigarette électronique sont de 39 %, soit dix points de moins qu'en mai 2019. Face à ces constats, il apparaît qu'un cadre réglementaire adapté visant à renforcer la sécurité de ces utilisateurs soit mis en place et qu'une campagne d'information sur le vapotage soit diffusée auprès des fumeurs. Il lui demande à cet égard si de telles dispositions sont à l'étude et le cas échéant, quelles autres mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour y répondre.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25568

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11318

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)